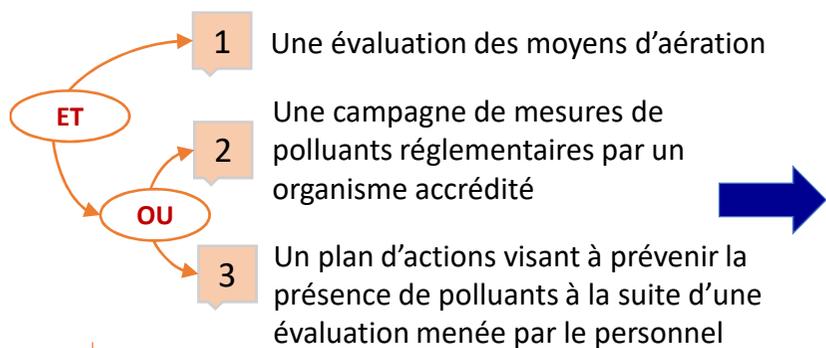


Apport du PNSE 4 et de la crise COVID au dispositif de surveillance

Dispositif réglementaire actuel

Cette surveillance est renouvelée tous les 7 ans comme suit :



RETOUR D'EXPERIENCE DU DISPOSITIF ACTUEL

- 1** Les autodiagnostic présentent un grand intérêt car ils rendent les collectivités actrices de la QAI.
- 2** La périodicité de 7 ans prévue pour les mesures de polluants a été fixée arbitrairement. Elle est jugée inadaptée.
- 3** Il semble plus pertinent de suivre la QAI à certains moments clés de la "vie d'un bâtiment" : construction et aménagements ou rénovations majeurs

Nouveau dispositif réglementaire proposé

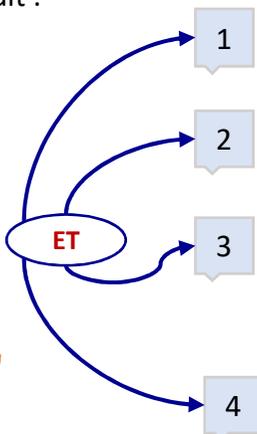
Une **évaluation annuelle des moyens d'aération** incluant notamment la **mesure à lecture directe de la concentration en CO2 de l'air intérieur**

Un **autodiagnostic** de la QAI **au moins tous les quatre ans**

Une **campagne de mesures** des polluants réglementaires, réalisée **à chaque étape clé** de la vie des bâtiments (par un organisme accrédité)

Un **plan d'actions** prenant en compte l'évaluation annuelle des moyens d'aération, l'autodiagnostic et la campagne de mesures précitées.

➔ Objectif d'améliorer la QAI.



Nouveau dispositif réglementaire

4

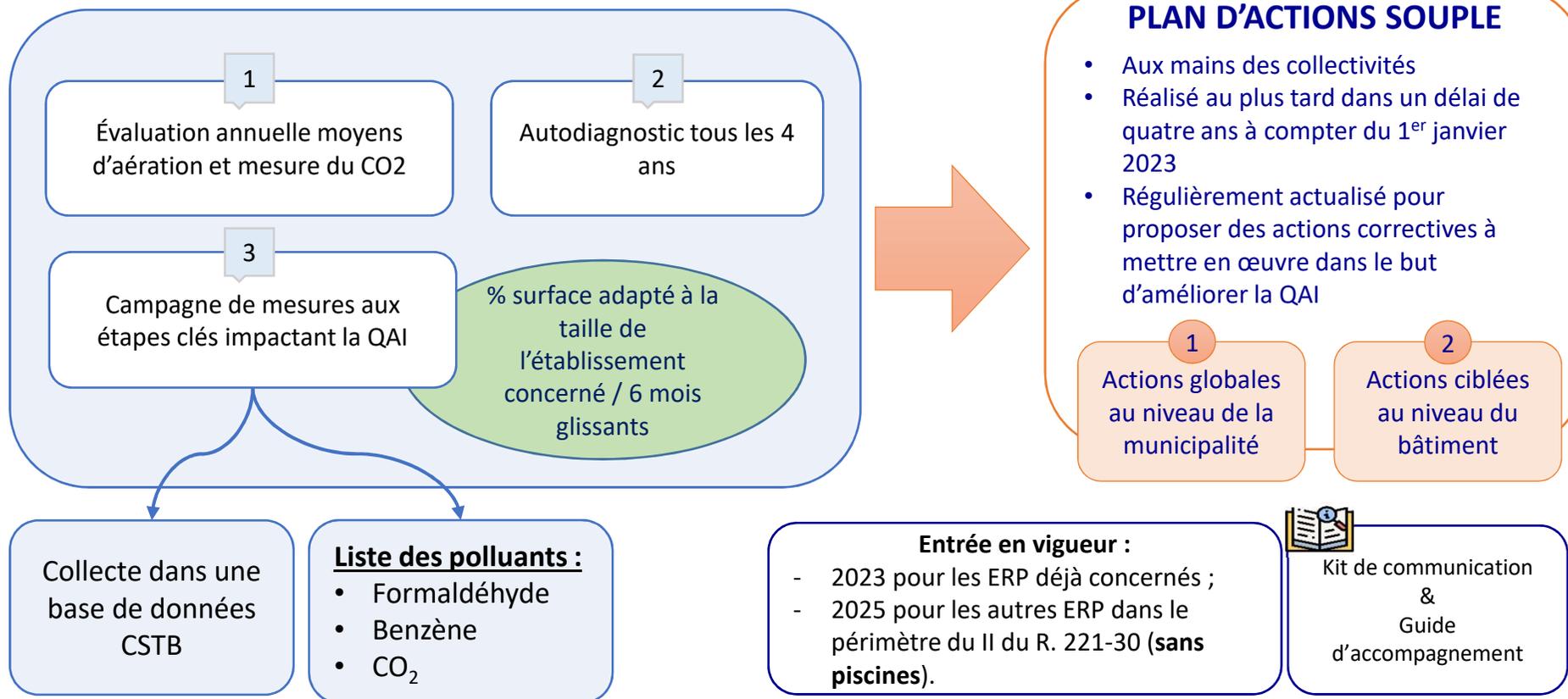


Schéma des projets de textes réglementaires

